

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais participer encore une fois à ce débat, d'abord en félicitant l'auteur de cet amendement, qui nous démontre que nous ne sommes pas tout à fait seuls dans la bataille et qu'il y a tout au moins de sérieux points d'interrogation qui surgissent ici et là et dont un tel amendement est le fruit.

Je ne dirais pas que je suis totalement d'accord avec cet amendement. Il demeure quand même que l'honorable député touche aux véritables problèmes, lorsqu'il veut que le facteur santé soit beaucoup plus spécifié, qu'il soit reconnu d'une façon qui ne laisse pas de doute sur la possibilité d'abus.

Voilà les premières réactions que j'ai, face à cet amendement. Il démontre donc, hors de tout doute, que beaucoup de gens se posent des questions, à savoir jusqu'où peut aller la question de vouloir sauver la vie, et surtout sauver la santé de la mère au moyen de l'avortement?

C'est pour cela que je félicite et que je loue l'honorable député qui a présenté cet amendement. Je discerne ce souci qu'il a de vouloir protéger la population contre les abus possibles qui, certainement, se présenteront.

Je dis bien «certainement», car la preuve en a été faite, et ce hors de tout doute dans tous les pays qui ont d'abord accepté des lois comme celle que nous discutons présentement. Cela n'a pas été plus grave que cela. Tout simplement une loi qui autorise l'avortement au moment où la vie de la mère est en danger.

Cela semble logique, théoriquement du moins. Puis, on s'aperçoit que le nombre de demandes est tellement considérable qu'on élargit «la vie et la santé». Et voilà qui laisse à une foule de personnes la possibilité de pouvoir recourir à l'avortement, même si elles n'en ont pas besoin.

Et puis, cela continue, mais ce n'est pas suffisant, car on amende encore la loi pour rendre encore plus libre le recours à l'avortement. Et nous arrivons, comme c'est le cas présentement au Japon, à l'avortement sur demande, à \$4.85, ou encore aux avortements en série, comme on le voit actuellement dans les cliniques de la Grande-Bretagne, où un médecin a fait jusqu'à 62 avortements dans une seule journée, à \$288 chacun.

Les lois qui ont été adoptées dans les différents pays, en relation avec l'avortement, conduisent d'une façon irrévocable à des abus fantastiques. C'est donc ce souci, je crois, qui a poussé l'honorable député qui a présenté cet amendement à vouloir restreindre la portée du mot «santé».

Quand on dit «... en danger la vie de cette dernière», déjà, si nous nous arrêtons là, que se produit-il? Il se produit—je l'ai répété maintes et maintes fois, et je vais sans doute

le répéter encore, car, je pense que cela en vaut la peine, puisque c'est une donnée excessivement importante—que la vie de la mère peut être mise en danger trois fois sur 10,000. Trois fois sur 10,000 accouchements et l'on veut étendre à tous les hôpitaux du pays l'autorisation de faire des avortements! C'est épouvantable, quand on y pense comme il faut! Trois fois sur 10,000 et personne ne contredit ces chiffres-là. Ce sont des chiffres officiels.

Et, même de ces trois cas sur 10,000, le médecin ne peut jamais confirmer d'une façon absolue que l'avortement sauvera la vie. Il y a autant de chance, dans les cas qui se présentent où la vie de la mère est réellement en danger, que la mère meure, par suite de l'avortement, qu'elle peut mourir par suite de sa grossesse normale.

Et la nature sait souventefois corriger beaucoup mieux que peut le faire le meilleur des médecins.

L'expérience et les faits prouvent quoi? Qu'il y a moins de chance à la femme de perdre la vie si elle conduit à terme sa grossesse.

Il y a des cas bien précis qui nous ont été expliqués. Nous avons pris la peine d'aller consulter des gens sérieux et compétents et l'on nous a même montré des diapositives, des films, qui nous prouvent, hors de tout doute, qu'aujourd'hui, en particulier, avec les progrès immenses que fait la science médicale, aucun médecin n'est assuré que l'avortement sauvera d'une façon certaine la vie de la mère. Et cela n'est que pour la première partie.

Devant de tels faits, comment voulez-vous que nous ne nous opposions pas à l'avortement? Comment voulez-vous que nous allions contre ce qui est des plus naturel, des plus logique? En fin de compte, nous sommes même surpris d'avoir à discuter de telles choses, alors que cela semble bien l'évidence même.

Ce n'est pas un débat folichon que nous avons entrepris, nous, du Ralliement créditiste, car c'est après avoir passé des fins de semaine à rencontrer des médecins, à rencontrer des gynécologues, à rencontrer des psychiatres que nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait sonner l'alarme dans tout le pays, afin que toute la population se rende compte qu'on est en train de la berner avec un projet de loi qu'on voulait lui passer en douce, comme cela, sans crier gare.

Si les faits que nous avançons ne sont pas vrais, on n'a qu'à nous le démontrer. Nous ne demandons pas mieux. Est-ce qu'on va chambarder toutes les lois et favoriser des conséquences néfastes, par suite d'abus innombrables qui peuvent être commis? Est-ce qu'on va chambarder pour cela des principes fonda-